

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le jeudi 14 mai 2020 via conférence téléphonique, à huis clos, tel qu'autorisé par arrêt ministériel à 13h30.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège en séance extraordinaire ce 14 mai 2020 à 13h30 par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Pierre Flamand	Maire
Serge Piché	Conseiller
Alain Lachaine	Conseiller
Éric Paiement	Conseiller
Normand Bernier	Conseiller
Pierre Lamoureux	Conseiller
Yves Prud'homme	Conseiller

qui sont présents au téléphone. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Pierre Flamand, maire.

Assistent également à la séance, par voie de téléconférence:

Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière qui est également présente au téléphone.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 14h et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2020-05-7436

2. AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 20 mai 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2020-05-7437

3. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil présents sur le territoire de la municipalité, sont tous présents à la présente séance extraordinaire, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points suivants :

- Résultat d'ouverture de soumissions de l'appel d'offres # AOP-2019-12-7319-2 « Fourniture d'équipements de déneigement neufs année 2020 pour un camion 10 roues Freightliner M2-106, 2018 » et octroi de contrat;
- Résultat d'ouverture de soumissions de l'appel d'offres # AOP-2019-12-7319-1 « Fourniture de 2 camions 10 roues neufs avec équipements de déneigement neufs année 2019 ou plus récent » et octroi de contrat;
- Financement par crédit-bail des camions de déneigement 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation et d'accepter et d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2020- 05-7438

4. RÉSULTAT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS DE L'APPEL D'OFFRES # AOP-2019-12-7319-2 « FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT NEUFS ANNÉE 2020 POUR UN CAMION 10 ROUES FREIGHTLINER M2-106, 2018 ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres portant le numéro #AOP-2019-12-7319-2 « Fourniture d'équipements de déneigement neufs année 2020 pour un camion 10 roues Freightliner M2-106, 2018 » publié sur le site du SEAO le 24 avril 2020 et dans le Journal l'Info de la Lièvre le 28 avril 2020;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres publié, la Municipalité a reçu une seule soumission;

ATTENDU l'ouverture le 11 mai 2020 à 11h00 de cette soumission reçue et après analyse, il a été déterminé que l'entreprise *Machineries Forget*, ayant soumis un montant, pour la fourniture d'équipements de déneigement neufs année 2020 pour un camion 10 roues Freightliner M2-106 appartenant à la municipalité, de 88 145.69 \$ plus les taxes applicables est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

- D'octroyer le contrat pour la fourniture d'équipements de déneigement neufs année 2020 pour un camion 10 roues Freightliner M2-106 appartenant à la municipalité, à l'entreprise *Machineries Forget*, au montant de 88 145.69 \$ plus les taxes applicables;
- D'autoriser le maire, M. Pierre Flamand, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces tous les documents nécessaires à cette transaction;
- Que cette dépense soit imputée et payable à même le fonds de roulement de la municipalité, provisionné au poste budgétaire # 23-043-50-725 et qui sera remboursable sur une période de 8 ans;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2020-05-7439

5. RÉSULTAT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS DE L'APPEL D'OFFRES # AOP-2019-12-7319-1 « FOURNITURE DE 2 CAMIONS 10 ROUES NEUFS AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENTS NEUFS ANNÉE 2019 OU PLUS RÉCENT » ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres portant le numéro # AOP-2019-12-7319-1 « Fourniture de 2 camions 10 roues neufs avec équipements de déneigement neufs année 2019 ou plus récent » publié sur le site du SEAO le 24 avril 2020 et dans le Journal l'Info de la Lièvre le 28 avril 2020;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres publié, la Municipalité a reçu une seule soumission;

ATTENDU l'ouverture le 11 mai 2020 à 11h00 de cette soumission reçue et après analyse, il a été déterminé que l'entreprise *Freightliner Mt-Laurier inc.*, ayant soumis un montant, pour la fourniture de 2 camions 10 roues neufs avec équipements de déneigement neufs année 2020, de 590 040.87 \$ plus les taxes applicables est conforme;

ATTENDU qu'aux documents de l'appel d'offres, la municipalité demandait des offres de garanties prolongées, sur les 2 camions, leur moteur et transmission, en option;

ATTENDU qu'à l'intérieur de la soumission reçue de Freightliner Mt-Laurier inc., ce dernier offre une garantie prolongée de 5 ans / 322 000 km pour les moteurs DD13, EW4 des deux camions de déneigement au montant de 10 826.00 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU qu'à l'intérieur de la soumission reçue de Freightliner Mt-Laurier inc., ce dernier offre une garantie prolongée de 5 ans / 322 000 km pour les châssis TC4 des deux camions de déneigement au montant de 14 382.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU qu'à l'intérieur de la soumission reçue de Freightliner Mt-Laurier inc., ce dernier offre une garantie prolongée de 5 ans / 322 000 km pour les essieux avant et arrière des deux camions de déneigement au montant de 894.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que l'acquisition des 2 camions de déneigement est conditionnelle à l'obtention d'un contrat de crédit-bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

- D'octroyer le contrat pour la fourniture de 2 camions 10 roues neufs année 2020 de marque Freightliner, modèle 114SD, avec équipements de déneigement neufs, à l'entreprise *Freightliner Mt-Laurier inc.*, au montant de 616 142.87 \$ plus les taxes applicables, incluant une garantie prolongée de 5 ans / 322 000 km pour les moteurs DD13, EW4, une garantie prolongée de 5 ans / 322 000 km pour les châssis TC4, et une garantie prolongée de 5 ans / 322 000 km pour les essieux avant et arrière, couvrant les 2 camions;
- D'autoriser le maire, M. Pierre Flamand, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces tous les documents nécessaires à cette transaction;
- Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à effectuer cette dépense par voie de crédit-bail sur 72 mois avec option d'achat de 1,00\$ à la fin du terme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2020-05-7440

6. FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL DES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT 2020

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces a procédé par appel d'offres pour la fourniture de 2 camions de déneigement, lequel contrat a été octroyé à Freightliner Mt-Laurier inc., aux termes de la résolution 2020-05-7439 pour un montant de 616 142.87 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que la Municipalité dans cette même résolution, a autorisé la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer cette dépense par voie de crédit-bail sur 72 mois avec option d'achat de 1,00 \$ à la fin du terme;

ATTENDU que la Municipalité, à l'intérieur des documents de l'appel d'offres pour la fourniture de 2 camions de déneigement, demandait des soumissions de crédit-bail pour financer l'acquisition des 2 camions de déneigement;

ATTENDU que 2 soumissions de crédit-bail ont été reçues, lors de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres portant le # AOP-2019-12-7319-1, le 11 mai 2020, tel que détaillées dans le tableau suivant, savoir :

Nom du soumissionnaire	Terme du crédit-bail	Taux d'intérêt annuel
Crédit-Bail Spar inc. (plus frais de dossier de 500,00\$ plus taxes)	60 mois	3.05%
	72 mois	3.15%
	84 mois	3.25%
Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap inc.	60 mois	2.99%
	72 mois	3.19%
	84 mois	2.29%

ATTENDU que la proposition de Crédit-Bail Spar inc. sur 72 mois au taux de 3.15 % avec valeur résiduelle de 1,00 \$, assujetti selon les fluctuations du marché et ajustable dans un délai de 10 jours avant le décaissement pour l'acquisition des camions, selon le coût des fonds de la Banque HSBC Canada, plus des frais de dossier de 500,00 \$ (avant taxes) s'est avérée acceptable et la plus avantageuse pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

- D'autoriser le crédit-bail au montant de 646 873.00 \$ plus les frais de transaction, soit un montant total de 647 397.94 \$, taxes incluses, auprès de Crédit-Bail Spar inc., cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement, pour une période de sur 72 mois au taux de 3.15 % avec valeur résiduelle de 1,00 \$, assujetti selon les fluctuations du marché et ajustable dans un délai de 10 jours avant le décaissement pour l'acquisition des camions, selon le coût des fonds de la Banque HSBC Canada;
- D'autoriser le maire, M. Pierre Flamand, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces tous les documents nécessaires à cette transaction;

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION N° 2020-05-7441

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 13h38.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Linda Fortier
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire